

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du mardi 4 juin 2013

Délibération n° CA-2013-22

Acquisition par l'EPF PC d'un local appartenant à la Ville de Niort Validation préalable de l'acquisition par le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10,

Vu la délibération n° CA-2011-13 du 4 octobre 2011,

Considérant que l'EPF PC n'a pas vocation, d'une manière générale, à acquérir des biens appartenant à une commune,

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la convention d'adhésion projet n°79-10-008 "OPAH-RU Cœur de Ville" signée le 2 mars 2010 entre la commune de Niort, la communauté d'agglomération de Niort et l'EPF PC, l'EPF PC a notamment acquis 19 des 21 lots de copropriété composant la Galerie du Donjon, pour un montant total de 939 000 €. Les deux derniers lots, correspondent :

- au lot n°6, seul lot n'appartenant pas à l'EPF PC dans le bâtiment A, propriété de la Ville de Niort, acquis par elle le 13 février 2009 au prix de 26 000 € ;

- au lot n°8, lot unique du bâtiment B, dont l'acquisition n'est pas nécessaire à la réalisation du projet envisagé par la Ville de Niort.

Une division de la copropriété de la Galerie du Donjon est envisagée en deux propriétés distinctes, correspondant d'une part au bâtiment A, d'autre part au bâtiment B. Par conséquent, l'acquisition par l'EPC PC du lot n°6, permettrait la dissolution de la copropriété du bâtiment B, et ainsi l'optimisation de la gestion administrative et financière de cet immeuble.

Sur proposition du directeur général,

Décide :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'adhésion projet n°79-10-008 "OPAH-RU Cœur de Ville", le conseil d'administration autorise, à titre exceptionnel, l'acquisition par l'EPF PC du lot n°6 appartenant à la Ville de Niort et dépendant de la parcelle cadastrée à Niort, section BR, n° 233 à un prix égal ou inférieur à celui qui aura été fixé par France Domaine.

Transmis pour approbation
à Madame la Préfète de Région
Poitiers, le 13 juin 2013

La Préfète,
Signé
Elisabeth BORNE

Le Président du conseil d'administration

Signé
Jean-François MACAIRE